

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE**

---

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue, dans la salle William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A 107<sup>e</sup> Rue à Beauceville, le mercredi 13 avril 2016 à 20 heures.

---

Étaient présents MM. Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville;  
 Jean-Rock Veilleux, maire de Saint-Alfred;  
 Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric;  
 Jonathan V. Bolduc, maire de Saint-Victor;  
 Michel Cliche, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;  
 Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;  
 Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables  
 Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;  
 André Labbé, maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne;

Mme Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules  
 Mme Marie-Andrée Giroux, représentante de la ville de Beauceville

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville.

Étaient aussi présents : Gilbert Caron, directeur général et secrétaire-trésorier  
 Rénal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

---

**1.0– OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Provençal constate le quorum et procède à l'ouverture de l'assemblée.

**2.0– ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

5649-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour tel que présenté ci-après :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du projet de procès-verbal de la séance spéciale du 20 février 2016 et du procès-verbal de la séance régulière du 9 mars 2016
4. Comptes à payer
5. Dépôt des états financiers 2015
6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
  - 6.1 Construction résidentielle en zone agricole permanente (art.59)
    - 6.1.1 Avis de motion pour le RCI
    - 6.1.2 Avis de motion, modification au schéma
    - 6.1.3 Adoption du projet de règlement 186-16
    - 6.1.4 Renonciation au délai de 45 jours
  - 6.2 Dérogation pour piste cyclable
    - 6.2.1 Adoption du règlement 184-16
    - 6.2.2 Avis de motion pour RCI
  - 6.3 Certificat de conformité : Saint-Joseph-de-Beauce
  - 6.4 Programme d'aménagement durable des forêts : suivi du dossier
7. Suivi du PDZA

8. PISTE CYCLABLE
  - 8.1 Mandat pour travaux de décontamination
  - 8.2 Demande de soumission pour travaux de la Phase I
  - 8.3 Surveillance des travaux Phase I
  - 8.4 Entretien de certains fossés et ponceaux
9. MATIÈRES RÉSIDUELLES
  - 9.1 Écocentre : proposition de Matrec
  - 9.2 Chroniques environnementales
  - 9.3 Compostage
  - 9.4 PGMR : avis de motion
  - 9.5 Projets Beauceville
10. FOSSES SEPTIQUES
  - 10.1 Recours à l'article 25.1
  - 10.2 Simplification de la procédure
  - 10.3 Dossier camping Saint-Joseph-de-Beauce
11. DÉVELOPPEMENT CULTUREL
  - 11.1 Demande de renouvellement de l'entente
  - 11.2 Composition du comité
12. Destination Beauce : résolution
13. CLD
  - 13.1 Rapport périodique
  - 13.2 Financement
14. Acériculture
15. Rénovation résidentielle
16. SÉCURITÉ INCENDIE :
  - 16.1 Adoption du rapport annuel de l'an 8
  - 16.2 Dénombrement de personnel : directive
  - 16.3 Adoption des plans de mise en œuvre par municipalité
  - 16.4 Consultation : date et lieu
  - 16.5 Fréquences radio
  - 16.6 Réglementation
17. Caractérisation du stationnement (RENAL ROY)
18. Rivière Chaudière : statut patrimonial
19. Affaires nouvelles
  - a) TACA
  - b) Corvée à Saint-Jules
  - c) Évaluation foncière
20. Période de questions
21. Levée de la séance

Monsieur Provençal apporte deux précisions : le point 18 sera reporté à la séance de mai.

La période de questions de la MRC est tenue immédiatement à la suite de l'adoption de l'ordre du jour tel que prévu au règlement 106-04 de la MRC.

Une trentaine de personnes sont présentes et une dizaine de questions sont posées. Une question porte sur la diffusion des séances de la MRC et les autres questions portent sur le dossier de la piste cyclable.

**3.0– ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 20 FÉVRIER 2016 ET  
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 MARS 2016**

- 5650-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance spéciale du 20 février 2016.
- 5651-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean Rock-Veilleux, il est résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance régulière du 9 mars 2016 en précisant, dans le titre du règlement 185-16, la localisation de la Phase I des travaux de la piste cyclable.

**4.0– COMPTES À PAYER**

Monsieur Luc Provençal a examiné l'ensemble des comptes et en recommande l'adoption.

- 5652-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que les comptes soient adoptés comme suit :

FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ FTQ - Intérêts sur capital FLS	1 398.57 \$
VILLE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE - Formation pompiers	674.00 \$
FÉD QUÉ.DES MUNICIPALITÉS - inscription rendez-vous 27-04-2016	224.20 \$
BELL MOBILITÉ	232.03 \$
HYDRO-QUÉBEC - L.E.S.	1 208.54 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 718.48 \$
REVENU QUÉBEC (DAS provinciale Mars 2016)	21 309.78 \$
REVENU CANADA (DAS fédérale Mars 2016)	9 365.82 \$
REVENU QUÉBEC	516.52 \$
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC - RREMQ Mars 2016	8 874.08 \$
ENTRETIEN MÉNAGER - Mars 2016	2 273.65 \$
CARON GILBERT - Dépenses mars 2016	148.01 \$
DAIGLE MANON - Dépenses mars 2016	100.00 \$
DESBIENS DENIS - Dépenses mars 2016	491.93 \$
ROY RENAL - dépenses mars 2016	309.77 \$
DENICOURT MANON - dépenses	35.00 \$
ROBERGE FRANÇOIS - dépenses mars 2016	65.39 \$
TURGEON GENEVIÈVE - dépenses mars 2016	109.47 \$
JACQUES ÉRIC - dépenses mars 2016	82.97 \$
POULIN GUY - dépenses mars 2016	248.11 \$
PILOTE JOANIE - dépenses	67.69 \$
PROVENÇAL LUC - Dépenses mars 2016	507.04 \$
BOLDUC JONATHAN V. - dépenses	36.49 \$
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR - Formation pompiers	172.50 \$
VILLE DE BEAUCEVILLE - Formation pompiers	2 475.25 \$
VILLE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE - Formation pompiers	3 382.50 \$
MUNICIPALITÉ DE TRING-JONCTION - Formation pompiers	3 398.25 \$
VILLE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE - BFS mars 2016	2 427.32 \$
MUNICIPALITÉ DE TRING-JONCTION - Formation	145.00 \$
SCPF., S.L 3797 - Cotisations syndicales mars 2016	727.16 \$
MRC LA NOUVELLE-BEAUCE - Déchets février et mars 2016	114 672.81 \$
CSST - Avis de cotisation	343.37 \$

DESTINATION BEAUCE - 1/3 contribution 2016	17 494.67 \$
SOGETEL	388.62 \$
DEBB (papeterie)	203.33 \$
LES POMPES R. FONTAINE - refaire raccord électrique	1 230.86 \$
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR LTÉE - Entretien semi-annuel compresseur	1 220.06 \$
AARQ - Inscriptions congrès 2016 GT et JFL	908.30 \$
IMPRIMERIE CCL - Enveloppes	515.48 \$
EXCAVATIONS JEAN-LOUIS MATHIEU - Déneigement fév., mars 2016	1 879.84 \$
GROUPE ICB - Service technique, disque dur et portable	1 981.89 \$
ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC - Formation	304.68 \$
ÉDITIONS YVON BLAIS - MAJ loi aménagement	162.70 \$
MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C. - Avis public	602.47 \$
BUREAUTIQUE GUY DROUIN - Scanneur	339.18 \$
SERVICES MATREC INC - Écocentre février 2016 et RDD	1 045.06 \$
QUINCAILLERIE BEAUCEVILLE INC - Ruban à mesurer	9.53 \$
VISA DESJARDINS	198.89 \$
SSQ GROUPE FINANCIER - Assurances collectives avril 2016	4 557.50 \$
CLICHE LAFLAMME LOUBIER - Honoraires	1 208.20 \$
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC	6 875.50 \$
LOCATION BGD INC - Location copieurs 5030 et 2020	566.69 \$
SEAO - Appel d'offres	896.35 \$
STUDIO LE REFLET - mosaïques pour Facebook	50.00 \$
GROUPE NÉGOTEL	26.64 \$
SERVICES SANITAIRES DENIS FORTIER - Collecte sélective mars 2016	31 787.37 \$
MATRIXCEL - Développement tableau excel	804.83 \$
IMPRESSIONS TRAIT D'UNION - PAD folio	2 254.66 \$
MARC-ANDRÉ PARÉ CONSULTANT INC - Honoraires	883.30 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>256 138.30 \$</b>

## 5.0- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2015

Madame Karine Béland de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C. présente les états financiers de la MRC au 31 décembre 2015.

5653-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte le rapport financier 2015 préparé par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.

## 6.0- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### 6.1 Construction résidentielle en zone agricole permanente (art.59)

#### 6.1.1 Avis de motion pour le RCI

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Michel Cliche à l'effet qu'un règlement de contrôle intérimaire sera présenté, à une séance ultérieure, dans le but d'adapter certaines dispositions concernant les unités foncières visées par

l'acquisition de l'emprise de l'autoroute 73 par le ministère des Transports du Québec.

### **6.1.2 Avis de motion, modification au schéma**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Michel Cliche à l'effet qu'un règlement sera présenté, à une séance ultérieure, dans le but de modifier le SADR et visant à adapter certaines dispositions concernant les unités foncières visées par l'acquisition de l'emprise de l'autoroute 73 par le ministère des Transports du Québec.

### **6.1.3 Adoption du projet de règlement 186-16**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 9 février 2011;

ATTENDU QUE le SADR peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a adopté le 9 mars 2011 la résolution no 4648-11 visant une demande à portée collective à la CPTAQ en vertu de l'article 59 de la LPTAA;

ATTENDU QUE la CPTAQ a rendu la décision 371132 dans le cadre de la demande à portée collective en vertu de l'article 59 le 28 février 2012;

ATTENDU QUE le SADR doit traduire les conditions prévues à la décision 371132 pour que celles-ci puissent prendre effet;

ATTENDU QU'afin d'intégrer à son SADR les conditions prévues dans la décision 371132, la MRC Robert-Cliche a adopté le règlement 145-12;

ATTENDU QU'afin de conformer son SADR aux rectifications apportées le 31 août 2012 par la CPTAQ à la décision 371132, la MRC a adopté le règlement 151-12;

ATTENDU QUE suite aux nouvelles rectifications apportées le 11 mars 2016 par la CPTAQ à la décision 371132, le SADR doit être modifié;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 13 avril 2016;

ATTENDU QUE l'adoption du règlement sera précédée d'une assemblée de consultation publique;

5654-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, appuyé par monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité :

- Que soit adopté le projet de règlement 186-16 modifiant le règlement 132-10 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé comme ci au long reproduit;
- Que celui-ci soit reconnu comme document édictant la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme des municipalités advenant la modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé.

#### **6.1.4 Renonciation au délai de 45 jours**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 9 février 2011;

ATTENDU QUE le SADR peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le SADR doit traduire les conditions prévues à la décision 371132 de la CPTAQ ainsi qu'à toute rectification de cette décision pour que celles-ci puissent prendre effet;

ATTENDU QUE les règlements 145-12 et 151-12 modifient le SADR de façon à traduire les conditions prévues à la décision 371132;

ATTENDU QUE suite aux nouvelles rectifications apportées le 11 mars 2016 par la CPTAQ à la décision 371132, le projet de règlement 186-16 a été adopté le 13 avril 2016;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 52 de la LAU, le Conseil de la MRC Robert-Cliche peut, par résolution adoptée à l'unanimité, réduire le nombre de jours alloués aux municipalités de son territoire ainsi qu'aux MRC qui lui sont contigües, afin de formuler un avis sur le projet de règlement 186-16;

5655-16 SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que le délai accordé aux municipalités comprises dans le territoire de la MRC Robert-Cliche, ainsi que les MRC contigües à la MRC Robert-Cliche, soit de 20 jours au lieu de 45 pour formuler un avis sur le projet de règlement 186-16.

## **6.2 Dérogation pour piste cyclable**

### **6.2.1 Adoption du règlement 184-16**

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 9 février 2011;

ATTENDU QUE le SADR peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche souhaite aménager sur son territoire une piste cyclable, reliant ainsi les trois MRC de la Beauce;

ATTENDU QUE ce projet constitue la priorité pour la MRC Robert-Cliche au point de vue socio-économique;

ATTENDU QUE l'aménagement de la piste cyclable sera réalisé sur l'emprise de la voie ferrée longeant la rivière Chaudière;

ATTENDU QUE la voie ferrée constitue le site le plus adéquat et sécuritaire pour un tel projet;

ATTENDU QUE le chemin de fer n'est plus en activité dans la région depuis de nombreuses années;

ATTENDU QUE certains tronçons de la voie ferrée sont localisés dans la zone inondable de récurrence 0-20 ans de la rivière Chaudière;

ATTENDU QUE l'aménagement d'une piste cyclable à l'intérieur d'une zone inondable de récurrence 0-20 ans est un projet admissible à une dérogation au SADR;

ATTENDU QUE l'aménagement de la piste cyclable sur la voie ferrée n'aura pas pour conséquence d'augmenter la formation d'embâcles, de diminuer la section d'écoulement ou d'accroître les risques d'inondation et d'érosion;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 10 février 2016;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté conformément à la Loi lors de la séance du 10 février 2016;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique a été tenue le 29 mars 2016;

5656-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jeannot Roy, appuyé par madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité :

- Que soit adopté le règlement 184-16 modifiant le règlement 132-10 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé comme ci au long reproduit;
- Que celui-ci soit reconnu comme document édictant la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme des municipalités advenant la modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé.

### **6.2.2 Avis de motion pour RCI**

**AVIS DE MOTION** est donné par madame Ghislaine Doyon, à l'effet qu'un règlement de contrôle intérimaire sera présenté à une séance ultérieure visant à autoriser des travaux dans la plaine inondable de grand courant et ayant fait l'objet d'une dérogation au SADR.

### **6.3 Certificat de conformité : Saint-Joseph-de-Beauce**

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, lors de sa séance tenue le 11 avril 2016, a adopté son règlement 629-1-16 modifiant le règlement de zonage 629-15.

ATTENDU QUE la Ville a transmis ledit règlement à la MRC le 12 avril 2016;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

5657-16 SUR LA PROPOSITION de monsieur Jonathan V. Bolduc, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 629-1-16 modifiant le règlement de zonage 629-15 et demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce un certificat de conformité à cet égard.



#### **6.4 Programme d'aménagement durable des forêts**

En séance de travail, madame Turgeon a indiqué qu'après vérification, l'offre de l'Association des producteurs de bois de Beauce pour la gestion du fonds accordé à la MRC Robert-Cliche dans le cadre du PADF, semble très pertinente.

Madame Turgeon et monsieur Caron sont donc mandatés afin de rencontrer les représentants de l'Association pour aborder cette question de façon concrète.

#### **6.5 Certificat de conformité : Saint-Séverin**

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Séverin, lors de sa séance tenue le 4 avril 2016, a adopté son règlement 263-16 modifiant le règlement de zonage 254-14;

ATTENDU QUE la municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 11 avril 2016;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

5658-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 263-16 modifiant le règlement de zonage 254-14 et demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la municipalité de Saint-Séverin un certificat de conformité à cet égard.

#### **7.0– SUIVI DU PDZA**

Le Conseil prend note du rapport mensuel de monsieur Patrice Routhier relativement au PDZA. La MRC rencontre des difficultés à obtenir de l'information de la part du MAPAQ, ce qui retarde cet aspect du travail de la MRC. Le ralentissement à cet égard est compensé par la confection de cartes et de graphiques et la préparation d'une éventuelle enquête auprès des producteurs.

La prochaine rencontre du comité technique est prévue pour le 5 mai .

**8.0– PISTE CYCLABLE**

Monsieur Caron dépose le rapport financier du dossier de la piste cyclable. Le rapport sera déposé de façon régulière.

**8.1 Mandat pour travaux de décontamination**

ATTENDU QUE le projet de la piste cyclable se concrétisera dans les prochains mois avec le démantèlement de la voie ferrée et la construction de la Phase 1 de la piste cyclable dans les villes de Beauceville et de Saint-Joseph-de-Beauce;

ATTENDU QUE les études environnementales ont démontré la présence de contamination aux hydrocarbures sur le tracé projeté de la piste cyclable dans le secteur urbain de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce;

ATTENDU QU'une étude de caractérisation environnementale complémentaire identifie les limites de la contamination, sur la partie de la voie ferrée présente derrière la propriété située au 690, avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce, le volume de contamination est estimé à 134 m<sup>3</sup>, à l'intérieur d'une superficie de 67m<sup>2</sup> (16,75 m x 4 m);

ATTENDU QU'il est nécessaire de décontaminer le site avant la construction de la Phase 1 de la piste cyclable;

5659-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité d'accorder le mandat à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce de réaliser lesdits travaux de décontamination, conditionnellement à ce que cette dernière s'engage à procéder à la décontamination du site situé sur le tracé de la Phase 1 de la piste cyclable à ses frais et à ses risques, dans le respect de la Loi sur la qualité de l'environnement et des normes en matière de santé et sécurité au travail. Le mandat inclut l'autorisation d'inscrire l'avis de contamination au registre foncier ainsi que l'autorisation de faire la demande pour le certificat d'autorisation au MDDELCC, au nom de la MRC, étapes qui sont nécessaires pour la réalisation des travaux. Pour ce faire, la MRC autorise monsieur Roger Bernard, directeur des travaux publics de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce et monsieur Gabriel Drolet, employé aux travaux publics de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce à représenter la MRC pour les demandes d'inscription au registre foncier et de certificat d'autorisation au MDDELCC.

### **8.2 Demande de soumission pour travaux de la Phase 1**

ATTENDU QUE les travaux de réalisation de la Phase 1 de la piste cyclable de la MRC Robert-Cliche, soit les zones urbaines de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce et des limites de Notre-Dame-des-Pins aux Rapides du Diable à Beauceville, sont prévus et que des soumissions publiques doivent être demandées :

- 5660-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité de demander des soumissions par appel d'offres public pour les travaux de réalisation de la Phase 1 de la piste cyclable de la MRC Robert-Cliche et que les documents d'appel d'offres soient délivrés uniquement par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres SEAO tel que requis par la loi.

### **8.3 Surveillance des travaux Phase 1**

ATTENDU QUE les travaux de réalisation de la Phase 1 de la piste cyclable de la MRC Robert-Cliche, soit les zones urbaines de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce et des limites de Notre-Dame-des-Pins aux Rapides du Diable à Beauceville, seront réalisés et qu'il est nécessaire de prévoir des honoraires professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux;

- 5661-16 SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité d'accorder la surveillance du chantier de réalisation de la Phase 1 de la piste cyclable de la MRC Robert-Cliche au service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan.

### **8.4 Entretien de certains fossés et ponceaux**

ATTENDU QUE le projet de la piste cyclable se concrétisera dans les prochains mois avec le démantèlement de la voie ferrée et la construction de la Phase 1 de la piste cyclable dans les villes de Beauceville et de Saint-Joseph-de-Beauce;

ATTENDU QUE certains fossés et ponceaux sur le site de la future piste cyclable nécessitent des travaux d'entretien afin d'améliorer le drainage du site;

ATTENDU QU'en raison de la disponibilité et de la proximité de la machinerie et des employés de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, les coûts de certains travaux d'entretien sont grandement diminués;

ATTENDU QUE certains ponceaux ont été identifiés pour être réhabilités dans le cadre des travaux de la Phase 1 de la piste cyclable et que d'autres ponceaux ont été identifiés comme nécessitant seulement de l'entretien.

5662-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité d'accorder le mandat à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce de procéder au nettoyage et à l'entretien d'environ six (6) ponceaux et fossés à proximité du tracé de la Phase 1 de la future piste cyclable à Saint-Joseph-de-Beauce, conditionnellement à ce que cette dernière s'engage à procéder aux travaux à ses frais et à ses risques, dans le respect de la Loi sur la qualité de l'environnement et des normes en matière de santé et sécurité au travail.

## 9.– **MATIÈRES RÉSIDUELLES**

### **9.1 Écocentre : proposition de Matrec**

Messieurs Provençal, Caron et Roberge ont rencontré monsieur Denis Bédard, de Matrec, pour négocier un ajustement au contrat pour compenser pour la perte de revenus liée au développement de la responsabilité élargie des producteurs (REP). La proposition initiale de Matrec était de 1 000 \$ par mois rétroactif à janvier 2016 jusqu'au 30 juin 2017 soit la date d'échéance du contrat actuel.

ATTENDU QUE Matrec et la MRC ont dû renégocier le contrat relatif à l'écocentre de Beauceville pour compenser pour une perte de revenus de Matrec liée au développement de la responsabilité élargie des producteurs (REP);

5663-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité :

- que la MRC accepte à cet effet de verser à Matrec 800 \$ par mois pour les 15 mois du contrat restant au contrat actuel;
- que la MRC s'engage à promouvoir de façon sérieuse les services de l'écocentre auprès des municipalités locales et des citoyens.

### **9.2 Chroniques environnementales**

Tel que demandé par le Conseil, la MRC élaborera une série de chroniques environnementales à raison d'une par mois, d'avril à septembre. La première est une entrée en matière et a été transmise au début d'avril.

Les chroniques suivantes porteront respectivement sur la collecte des matières recyclables, l'écocentre de Matrec à Beauceville, la mise aux normes des installations septiques et la vidange des fosses, le compostage domestique, la collecte des feuilles et les matières organiques et le PGMR.

### **9.3 Compostage**

Deux soirées de formation auront lieu, le 10 mai à Saint-Joseph-de-Beauce et le 18 mai à Beauceville dans le cadre de l'opération compostage domestique et l'inscription se fera en ligne.

### **9.4 PGMR : AVIS DE MOTION**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Jeannot Roy à l'effet que la MRC adoptera, à une séance ultérieure, un règlement relatif à l'adoption du PGMR révisé de la MRC.

### **9.5 Projets Beauceville**

#### **9.5.1 Gestion intelligente des déchets et tarification incitative**

Monsieur Roberge, à la demande de monsieur Provençal, a présenté en séance de travail un dossier de projet-pilote de tarification incitative à la collecte des ordures. Il s'agit d'un projet de l'ordre de 10 000 \$ qui serait réalisé au niveau des municipalités de Beauceville, de Saint-Joseph-de-Beauce et de Saint-Victor, le coût étant assumé par ces trois municipalités. Le projet serait éventuellement « exportable » à l'ensemble du territoire de la MRC. Le projet serait de plus admissible à une subvention de 50 % si la MRC devenait membre de la Fédération canadienne des municipalités. Dans une telle optique, l'ensemble des municipalités de la MRC deviendrait automatiquement membre de la FCM. Le coût d'adhésion de la MRC est de 3 089 \$.

5664-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jonathan V. Bolduc, il est résolu à l'unanimité que la MRC adhère à la Fédération canadienne des municipalités au coût de 3 089 \$.

### **9.5.2 Mission « VILLES INTELLIGENTES »**

Monsieur Provençal présente au Conseil un projet de mission en Finlande et en Hollande portant sur le concept de « VILLES INTELLIGENTES » et auquel participe la ville de Beauceville. Comme la mission comporte un volet sur la gestion des matières résiduelles, la ville trouverait intéressant que monsieur François Roberge y participe. Il en coûterait 6 000 \$. Il va de soi que monsieur Roberge devrait produire un rapport portant sur l'ensemble de la mission.

Le Conseil perçoit ce projet de façon positive.

5665-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte que monsieur François Roberge participe à la mission « VILLES INTELLIGENTES » du 28 mai au 3 juin 2016 au coût de 6 000 \$.

## **10.0– FOSES SEPTIQUES**

### **10.1 Recours à l'article 25.1**

En séance de travail, monsieur Roberge a présenté un dossier de recours à l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales qui permet à une municipalité, dans ce cas-ci la MRC, d'intervenir sur une propriété privée pour réaliser des travaux, dans ce cas-ci des travaux de mise aux normes d'installation septique, aux frais du propriétaire.

Le cas actuel est celui d'une propriété localisée à Beauceville. La ville est au courant du dossier et est d'accord avec la démarche. La procédure légale a été vérifiée. Le citoyen sera contacté à nouveau préalablement à la réalisation des travaux.

ATTENDU QUE le dossier de monsieur Marc-André Drouin a été présenté au Conseil dans son entièreté;

ATTENDU QUE la MRC a atteint une étape ultime dans ce dossier de contravention à l'article 3 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);

5666-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise le recours à l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales dans le dossier de monsieur Marc-André Drouin.

### **10.2 Simplification de la procédure**

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a établi une procédure à suivre dans les dossiers de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QU'une simplification de ladite procédure d'avérerait utile aujourd'hui;

ATTENDU QUE ladite simplification consiste à l'élimination d'une lettre de rappel aux usagers;

- 5667-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise ladite simplification de la procédure de suivi des dossiers de mise aux normes des installations septiques.

### **10.3 Dossier camping Saint-Joseph-de-Beauce**

Messieurs Jeannot Roy et Michel Cliche présentent une problématique particulière liée à la vidange de l'installation septique du camping de Saint-Joseph-de-Beauce qui fait en sorte que le commerce mentionné a à défrayer des coûts abusifs. Les deux municipalités et la MRC s'entendront pour qu'il y ait dérogation à l'entente de fourniture de services pour le transport et le traitement des boues de fosses septiques du territoire de la MRC.

- 5668-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que la MRC accepte qu'il y ait dérogation à l'entente de fourniture de services pour le transport et le traitement des fosses septiques du territoire de la MRC relativement au dossier du camping de Saint-Joseph-de-Beauce localisé à Saint-Joseph-des-Érables.

## **11.0– DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

### **11.1 Demande de renouvellement de l'entente**

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a convenu d'une entente de développement culturel avec le gouvernement du Québec au cours des années 2006 à 2016;

ATTENDU QUE ladite entente a affiché un bilan très positif;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC Robert-Cliche souhaite renouveler ladite entente avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour les années 2017, 2018 et 2019;

ATTENDU QUE la MRC prévoit injecter 15 000 \$ par année pour chacune de ces années;

- 5669-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité
- que le Conseil de la MRC Robert-Cliche demande au ministère de la Culture et des Communications du Québec le renouvellement de son entente de développement culturel pour les années 2017,2018 et 2019;
  - que le Conseil de la MRC élabore une proposition de plan d'action à cet égard;
  - que le préfet, monsieur Luc Provençal, et le directeur général, monsieur Gilbert Caron, soient autorisés à signer toute documentation à cet égard.

### **11.2 Composition du comité**

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a adopté sa politique culturelle en 2005.

ATTENDU QUE la troisième entente de développement culturel triennale intervenue entre la MRC Robert-Cliche et le Ministère de la Culture et des Communications est à échéance au 31 décembre prochain.

ATTENDU QUE le Conseil des maires souhaite reconduire une nouvelle entente de développement culturel triennale pour les années 2017-2018-2019 avec le Ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU QU'UN plan d'action triennal doit être élaboré en lien avec la politique culturelle de la MRC Robert-Cliche et les critères définis par le gouvernement avec notamment des projets majoritairement orientés vers le patrimoine et un volet plan d'action sur le livre;

ATTENDU QUE ce plan d'action doit être déposé dans les meilleurs délais en 2016 afin de s'assurer d'une disponibilité budgétaire au Ministère de la Culture et des Communications et ainsi éviter une période transitoire entre les deux ententes;

ATTENDU QUE le comité culturel consultatif présentement en place, composé d'un représentant par municipalité et deux représentants pour les villes, travaille à la réalisation des projets de l'entente culturelle 2014-2016;

ATTENDU QUE la composition de ce comité n'est pas optimale pour la réflexion, la recherche et l'élaboration d'un nouveau plan d'action principalement en raison du nombre de participants;

ATTENDU QUE le comité de gestion de l'entente culturelle recommande de créer un nouveau comité avec moins de participants et avec des sièges attribués aux différents secteurs de la culture.



- 5670-16 SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité :
- que la MRC Robert-Cliche mandate un nouveau comité pour la rédaction et le suivi du plan d'action de l'entente culturelle 2017-2019;
  - que le comité soit composé d'un représentant des 6 secteurs suivant : BIBLIOTHÈQUE, PATRIMOINE ET HISTOIRE, ARTISTES, TOURISME CULTUREL, ÉCONOMIE SOCIALE, MUNICIPAL. Le comité sera accompagné d'une ressource du CLD Robert-Cliche;
  - que le comité en place pour l'entente culturelle 2014-2016 poursuive son mandat et les réalisations des différents projets jusqu'à la fin de l'entente au 31 décembre 2016.

**12.0– DESTINATION BEAUCE**

ATTENDU QUE les trois MRC de la Beauce (Beauce-Sartigan, La Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche) ont sérieusement examiné la pertinence de former un organisme commun qui serait formé pour s'occuper principalement de la promotion touristique de la Beauce;

ATTENDU QUE les 3 MRC sont en accord pour mettre en place ledit organisme;

- 5671-16 SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche s'associe avec les MRC Beauce-Sartigan et la Nouvelle Beauce pour mettre en place l'organisme Destination Beauce pour s'occuper de la promotion touristique de la Beauce et contribue au financement dudit organisme.

**13.0– CLD**

**13.1 Rapport périodique**

En séance de travail, monsieur Daniel Chaîné a présenté le rapport périodique du CLD.

**13.2 Financement**

ATTENDU QUE le FDT 2015-2016 couvrait une période de 15 mois au lieu des 12 mois prévus;

ATTENDU QUE les montants reçus en provenance du FDT étaient donc valides pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE les paiements de fonctionnement pour le CLD pour l'année 2015 ont été coupés de 20 %(12/15);

ATTENDU QUE le Conseil n'entend pas pénaliser le CLD pour les trois premiers mois de 2016.

5672-16 SUR LA PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que le Conseil remettre au CLD le plein paiement de fonctionnement pour les 3 premiers mois de l'année 2016.

#### 14.0– ACÉRICULTURE

ATTENDU QUE le gouvernement a déposé le rapport Gagné intitulé «*Pour une industrie acéricole forte et compétitive* » daté de décembre 2015;

ATTENDU QUE certaines des recommandations de ce rapport questionnant la pertinence du maintien du contingentement suscitent à la fois des appréhensions de la part des tenants de la libération de la production et des inquiétudes de la part des producteurs affiliés au sein de la Fédération des productions acéricoles du Québec;

ATTENDU QUE le contingentement de la production d'eau d'érable, de son concentré d'eau d'érable et de sirop d'érable est un moyen dont se sont dotés les producteurs qui, quoique perfectible, a su démontrer son efficacité par les revenus stables qu'il permet d'obtenir;

5673-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité :

- De demander au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, le Conseil de l'industrie de l'érable et les autres partenaires de la filière acéricole, sous l'initiative du MAPAQ, d'unir leurs efforts pour assurer un développement solide et caractéristique du marché international du sirop d'érable du Québec;
- Que les efforts de promotion du Québec mettent l'accent non seulement sur la disponibilité et la sécurité d'approvisionnement du sirop d'érable du Québec, mais également sur le caractère distinctif du produit québécois;
- Qu'une démarche concertée et renforcée soit mise en place pour garantir la qualité et l'authenticité des produits de l'érable, tout en garantissant la disponibilité requise au secteur de la transformation et de l'exportation;

- Que la Fédération des producteurs acéricoles que Québec poursuive ses efforts afin d'assurer une gestion plus dynamique de la réserve stratégique du sirop d'érable, en mettant notamment l'accent sur la qualité du produit et sur l'adaptation de ses méthodes de vente aux attentes et aux besoins des acheteurs;
- Que le MAPAQ et la Financière agricole du Québec soutiennent la Fédération des producteurs acéricoles du Québec dans ses efforts pour élaborer et mettre en œuvre un programme de financement de la réserve stratégique de sirop d'érable;
- Que la Fédération des producteurs acéricoles du Québec assure la représentation des producteurs agricoles du Québec en demeurant le mécanisme central de la mise en marché du sirop d'érable.

#### **15.0– RÉNOVATION RÉSIDEN­TIELLE**

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec a informé les MRC du Québec le 16 décembre 2015 de la création du tout nouveau programme de rénovation résidentielle RénoRégion destiné aux propriétaires-occupants à revenus modestes;

ATTENDU QU'un protocole d'entente a été signé à cet égard avec les MRC, qu'une enveloppe budgétaire a été accordée aux MRC pour les trois premiers mois de l'année 2016 et que des dépliants d'information ont même été élaborés et diffusés relativement à ce programme;

ATTENDU QUE ledit programme succédait aux programmes RénoVillage et PRU qui ont toujours démontré les énormes besoins au Québec dans ce secteur d'activité pour la clientèle ciblée;

ATTENDU QUE les informations actuellement disponibles indiquent que le gouvernement du Québec n'a prévu aucun fonds pour ce programme dans le cadre de l'adoption de ses prévisions budgétaires 2016-2017;

ATTENDU QUE cette situation est troublante et nécessite d'être publiquement dénoncée;

5674-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité de demander à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec d'intervenir rapidement auprès du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, pour que

celui-ci corrige cette situation le plus tôt possible conformément aux annonces présentées le 16 décembre 2015.

## **16.0– SÉCURITÉ INCENDIE**

### **16.1 Adoption du rapport annuel de l'an 8**

ATTENDU QUE le rapport annuel d'activités de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche de l'an 8 (juin 2014 au 31 mai 2015) est déposé au Conseil des maires et examiné par celui-ci;

ATTENDU QUE l'adoption dudit rapport est recommandée par le comité de sécurité incendie de la MRC;

5675-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte le rapport annuel d'activités de l'an 8 de la mise en œuvre de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie aux fins de transmission au ministère de la Sécurité publique du Québec.

### **16.2 Dénombrement de personnel : directive**

ATTENDU QUE chacun des services de sécurité incendie de la MRC a été doté d'une table PC (poste de commandement) pour assurer un bon dénombrement du personnel lors d'une intervention;

ATTENDU QUE chacun des services a également suivi la formation appropriée pour bien connaître le fonctionnement de la table PC;

ATTENDU QU'une note a été émise à tous les pompiers des services de sécurité incendie du territoire de la MRC Robert-Cliche quant au système de dénombrement mis en place sur le territoire de la MRC ;

5676-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jonathan V. Bolduc, il est résolu à l'unanimité que le Conseil des maires demande à chaque service de sécurité incendie du territoire d'appliquer le système de dénombrement du personnel à chaque intervention.

### **16.3 Adoption des plans de mise en oeuvre par municipalité**

Monsieur Groleau demande à la MRC d'effectuer un rappel auprès des municipalités afin que celles-ci aient toutes adopté, au plus tard à leur séance de

mai, leur plan de mise en œuvre en sécurité incendie qui doit être intégré au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

#### **16.4 Consultation : date et lieu**

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche est en processus de révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE l'adoption par le Conseil du projet de schéma modifié doit être précédée d'une consultation publique;

5677-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que la Consultation publique sur le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé aura lieu à l'hôtel de ville de Beauceville, le mercredi 1er juin à 19 heures.

#### **16.5 Fréquences radio**

Monsieur Groleau indique qu'il souhaite que le Conseil adopte une résolution relative à l'uniformisation de l'utilisation des fréquences radio par les pompiers du territoire.

ATTENDU QUE la confusion règne parfois dans les communications entre les différents SSI du territoire, lors d'intervention, suite à une utilisation impropre des fréquences radio ;

5678-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que le Conseil demande aux directeurs de SSI du territoire d'uniformiser, d'ici le 1er mai 2017, l'utilisation des fréquences radio lors d'intervention, en s'assurant que les fréquences soient programmées dans toutes les radios de la façon suivante avant cette date :

POSITION	NOM DE LA FRÉQUENCE	DESCRIPTION DE LA FRÉQUENCE	RxFreq	TxFreq	Tone
1	O'NEIL	CAUCA-1 / O'Neil (Frampton) *St-Odilon*	460.22500	465.23750	146.2 W
2	CIRO	CAUCA-4 / CIRO *Beauceville*	460.08750	465.10000	167.9 W
3	ST-FRÉDÉRIC	CAUCA-4 / St-Frédéric *St-Joseph,Tring,Victor*	452.43750	457.45000	114.8 W
4	ADSTOCK	CAUCA-2 / Adstock *East-Broughton*	460.03750	465.05000	179.9 W
5	ST-SYLVESTRE	CAUCA-9 / St-Sylvestre *Mt-Radar*	461.92500	466.93750	100.0 W
6	LAC ETCHEMIN	CAUCA-1 / Lac Etchemin	452.00000	457.01250	118.8 W
7	ST-PROSPER	CAUCA-4 / St-Prosper	461.58750	466.58950	102.7 W
8	SIMPLEX	CAUCA-5 / SIMPLEX	464.11250	464.11250	127.3 W
9	UTAC-Q1	Fréquence de combat	413.46250	413.46250	100.0 N
10	UTAC-Q2	Fréquences attribuables aux autres secteurs d'intervention (circulation, REHAB, alimentation en eau, etc.)	418.13750	418.13750	100.0 N
11	UTAC-Q3		418.53750	418.53750	100.0 N
12	UTAC-Q4		418.56250	418.56250	100.0 N
13	UTAC-Q5		418.68750	418.68750	100.0 N

### **16.6 Réglementation**

Le directeur général indique que la réglementation uniforme qui sera proposée en sécurité incendie pour le territoire sera divisée en deux volets :

- Un règlement spécifique portant sur les alarmes non fondées. Un projet à cet égard est déjà disponible;
- Un règlement sur la prévention incendie, qui couvrira tous les autres aspects. Le travail à ce niveau débutera sous peu.

### **17.0– CARACTÉRISATION DU STATIONNEMENT**

Monsieur Roy donne un aperçu du mauvais état du stationnement dans la cour avant de la propriété de la MRC.

5679-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que monsieur Roy obtienne une étude de caractérisation de l'état de ce stationnement.

### **18.0– RIVIÈRE CHAUDIÈRE : STATUT PATRIMONIAL**

Cet item est remis à une date ultérieure.

### **19.0– AFFAIRES NOUVELLES**

#### **a) TACA**

5680-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche prévoit donner 3 500 \$ pour le fonctionnement de la Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches pour l'année 2016.

#### **b) Corvée Saint-Jules**

Monsieur Provençal rappelle la corvée qui sera tenue à Saint-Jules le samedi 16 avril au site de Vaho Aventures.

#### **c) Évaluation foncière**

Monsieur Jeannot Roy fait une intervention portant sur le regroupement des services d'évaluation des 3 MRC de la Beauce dans les dossiers de contestation.

**20.0—**      **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a eu lieu en début de séance.

**21.0—**      **LEVÉE DE LA SÉANCE**

5681-16      SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jonathan V. Bolduc, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 22 heures 20.

---

*Luc Provençal*

*Préfet*

---

*Gilbert Caron*

*Secrétaire-trésorier*